



« Ça détruit ma vie » : à la préfecture du Rhône, les retards s'accumulent pour les titres de séjour

L'AUTEUR



Marie Allenou
Journaliste à Rue89Lyon
[Plus d'articles](#)

La préfecture du Rhône ne respecte pas les délais légaux pour les demandes de titres de séjour et de naturalisation, ni les décisions de justice qui l'obligent à donner une réponse. Conséquences : des vies en suspens, du stress et des difficultés professionnelles pour les personnes en attente. Celles-ci ont décidé de se mobiliser mardi 2 mai pour interpellier la préfecture.

Des accusés de réception et des courriers qui s'accumulent. Malika G. a rassemblé dans de petites pochettes plastiques toutes les démarches qu'elle a effectué auprès de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), puis de la préfecture du Rhône pour obtenir une protection et un titre de séjour.

Le 6 mai 2021, Malika G. a obtenu le statut de réfugiée. Elle était en France depuis deux ans, après avoir fui le Maroc, où elle était menacée. Elle aurait dû recevoir une carte de séjour pluriannuelle dans un délai de trois mois. Aujourd'hui, elle n'en a toujours pas vu la couleur.

Cette mère de famille enchaîne les récépissés de demande de titres de séjour de six mois, qui la maintiennent dans une situation précaire et l'empêchent de voyager hors de l'Union européenne.

« J'ai 10 ans d'expérience en tant que formatrice d'adultes en insertion professionnelle, explique Malika G. Avoir des récépissés de six mois me freine dans mon parcours professionnel. J'aurais pu avoir un CDI mais l'employeur n'a pas voulu me prendre parce que ma situation n'était pas assez stable. J'ai dû me mettre en auto-entrepreneuse. Mon mari est handicapé, j'ai une petite fille de trois ans à charge, je suis la seule à pouvoir subvenir aux besoins de ma famille. »

Lasse de se battre seule, elle a décidé d'avoir recours à une avocate, fin 2022, et d'attaquer la préfecture au tribunal administratif. Le 20 janvier 2023, le tribunal a « enjoint au préfet du

Rhône de délivrer à Mme G, dans le délai d'un mois à compter de la notification de la présente ordonnance, la carte de séjour pluriannuelle dont elle doit bénéficier ». Une décision qui n'a toujours pas été respectée par les services de l'État.

« La préfecture fabrique elle-même des sans-papiers »

Malika G n'est pas la seule à souffrir de ces retards dans la délivrance des titres de séjour. Et encore, son cas est « simple », car la préfecture n'a pas besoin d'évaluer son dossier : son titre de séjour est automatique après une demande d'asile.

La Cimade, association qui accompagne les personnes étrangères pour le respect de leurs droits, aide environ 2841 personnes à Lyon. Les trois-quarts d'entre elles font face à des problèmes d'accès à un titre de séjour, explique Coralie Demir, déléguée de la Cimade dans la région Auvergne-Rhône-Alpes :

« Les délais de traitement des dossiers varient s'il s'agit d'une première demande ou d'un renouvellement de titre de séjour. On a eu des délais qui allaient jusqu'à cinq ans dans certains cas. C'est décourageant. Les renouvellements ne sont pas fait à temps, de sorte qu'on a des personnes qui se retrouvent en rupture de droits, qui tombent dans l'illégalité alors qu'elles ont à la base une situation stable. La préfecture fabrique elle-même des sans-papiers. »

Sur son [site internet](#), la préfecture du Rhône indique que pour un dossier de première demande déposé en février 2023, il faut compter 159 jours de délai moyen, et 58 jours pour une demande de renouvellement. Quant aux demandes de naturalisation, le délai moyen est estimé à 314 jours. Légalement, la préfecture doit répondre aux demandes de titre de séjour en quatre mois, et en 18 mois pour les demandes de naturalisation (ramenés à 12 mois pour les personnes en France depuis plus de 10 ans).

Des délais de plusieurs années pour un titre de séjour ou une naturalisation

« Cela fait huit ans que je suis avocat en droit des étrangers à Lyon et je constate une dégradation de ces délais, déplore Yannis Lantheaume, avocat au barreau de Lyon. J'ai des clients que je n'avais pas avant, avec des situations pourtant simples, de plein droit, et qui se disent que la seule solution pour faire avancer leurs dossiers c'est de prendre un avocat. »

Il estime que les demandes simples de renouvellement de titre de séjour ne posent pas de problème majeur car elles sont validées au guichet de la préfecture, mais que cela se complique lorsque les personnes changent de situation. « La demande peut mettre un à trois ans à être traitée, précise-t-il. Pour les demandes de naturalisation, c'est pire, il faut compter cinq à sept ans. »

La préfecture du Rhône explique de son côté :

« Les délais de traitement indiqués sur le site de la Préfecture sont des délais moyens, variables selon les mois et périodes. Les situations étant très diverses, les délais réels varient selon le parcours des usagers. Actuellement, s'agissant du séjour, plus de 80 % des demandes font l'objet d'une décision le jour du rendez-vous au guichet »,

Selon Yannis Lantheaume, les délais très longs de la préfecture sont dus à « un manque de moyens et une sous-dotation du ministère de l'Intérieur dans les services étrangers de la préfecture ». Mais pour lui, cela ne saurait pas tout expliquer. Il prend pour exemple la mobilisation exceptionnelle des services de l'État pour l'[accueil des Ukrainiens](#) dans le Rhône. Selon lui, le non-fléchage des moyens vers les services qui traitent des demandes de titres de séjour et de naturalisation relève d'un choix de la préfecture.

Selon les chiffres données par la préfecture, 35 000 à 40 000 titres de séjour sont délivrés par an auxquels s'ajoutent les 50 000 documents de circulation pour étrangers mineurs et titres de voyage (hors documents provisoires). Également, 1 000 usagers sont reçus par jour à la Direction des Migrations et de l'Intégration de la Préfecture du Rhône.

Des demandes de naturalisation à la préfecture du Rhône aussi en retard

« Je paye des impôts en France, et en échange, je n'ai pas accès à un service public », résume Nour* (le prénom a été modifiée).

Cette ingénieure est arrivée en France en 2008. Après avoir fait ses études jusqu'au doctorat puis enseigné à l'université, elle s'est installée à Lyon où elle travaille dans le domaine de l'innovation industrielle. En octobre 2020, elle a déposé une demande de naturalisation auprès de la préfecture du Rhône. « J'ai vécu presque la moitié de ma vie ici, raconte-t-elle. Je me sens culturellement française, au niveau des valeurs, des habitudes, des modes de vie. »

Aujourd'hui, elle n'a toujours aucun retour de la préfecture. Une attente bien au-delà du délai légal, de 12 mois. D'autant plus que début 2022, la plateforme de dépôt des demandes a changé. Nour a dû déposer une nouvelle demande, ce qui l'a fait recommencer de zéro.

Ce retard la pénalise dans son activité professionnelle qui implique des déplacements à l'étranger. Avec son passeport marocain, Nour doit demander un visa.

« Ça amène parfois mon employeur à envoyer une autre personne moins qualifiée, que je dois briefe parce qu'il faut y aller vite et que je n'ai pas le temps de demander un visa, relate-t-elle. Ça me donne le sentiment d'être mise à l'écart »

En août 2022, elle a alors décidé de porter plainte avec l'aide de son avocat, Yannis Lantheaume. En février 2023, le tribunal a condamné la préfecture à apporter une réponse sous un mois à Nour. Nous sommes en mai, et elle attend toujours.



L'entrée du service des étrangers de la préfecture du Rhône, à Lyon, en mars 2021. ©LB/Rue89Lyon

Nour est aussi en colère de la façon dont les personnes de nationalité étrangère sont traitées par les préfectures.

« On ne peut pas prendre de rendez-vous, on n'a aucun numéro à appeler pour avoir des informations, s'indigne-t-elle. J'ai fait plusieurs préfectures en France, et à chaque fois, on est vraiment traités comme des moins que rien. Comme des gens qui sont en train de mendier. Je n'imagine même pas les personnes qui se trouvent dans des situations plus délicates que la mienne ou qui ne parlent pas bien le français. »

En décembre 2022, le tribunal administratif de Lyon a ordonné à la préfecture du Rhône de mettre en place des alternatives au dépôt de pièce en ligne, depuis que les services des demandes de titres de séjour ont été entièrement dématérialisés. Elle explique que plusieurs dispositifs existent pour orienter les usagers : un « [point numérique](#) » avec 1500 situations traitées en 2022, et qui existait déjà depuis 2020, une « rubrique contact » et met en avant plus de 52 000 mails traités en 2022 et enfin un « accueil pour des demandes de renseignements » avec près de 30 000 personnes reçues en 2022 (mais les dossiers ne peuvent pas être traités hors rendez-vous).

Nous avons pu consulter plusieurs mails envoyés par Nour à la préfecture du Rhône pour connaître l'avancée de son dossier. Tous ont reçu des mails automatiques, quasi similaires.

Lire aussi sur Rue89Lyon

[*Dématérialisation des démarches pour les étrangers à Lyon : la justice donne tort à la préfecture*](#)
[*Dématérialisation des demandes de titres de séjour à Lyon : « Une reconnaissance de la défaillance de l'État »*](#)

« Ça me rend dingue, tous les jours je ne pense qu'à ça. »

Au-delà de leurs difficultés professionnelles et administratives, les personnes en attente d'une réponse de la préfecture subissent un stress important. Alors qu'elle détaille sa situation, Malika G. peine à retenir ses larmes. Des larmes de fatigue et d'angoisse face à sa situation.

« J'ai subi des préjudices, non pas uniquement financiers mais aussi psychiques, confie-t-elle. Ça détruit ma vie. J'ai une forte personnalité, mais si c'était quelqu'un d'autre, je ne serais peut-être plus là aujourd'hui. Je veux juste avoir une explication, une réponse. Ça me rend dingue, tous les jours je ne pense qu'à ça. »

Malika G. explique aussi qu'elle doit s'occuper des problèmes administratifs de son mari, Égyptien et anglophone, en attente d'un titre de séjour. Toutes ces démarches représentent une charge supplémentaire pour la mère de famille.

« Charge mentale », « stress constant », c'est ainsi que Nour qualifie ses déboires dans ses démarches de naturalisation. Dans deux courriers qu'elle a adressés à la préfecture, que nous avons pu consulter, elle revient en détail sur les conséquences des retards dans sa demande de naturalisation.

« J'ai hésité à prendre un nouveau boulot parce que j'avais peur que l'actualisation de mon dossier ne retarde encore plus ma demande de naturalisation, nous explique-t-elle. Il y a des nuits où je ne pense qu'à ça, c'est très stressant. »

Contactée au sujet des préjudices dont souffrent les personnes en attente, la préfecture répond :

« Les délais de traitement étant préjudiciables aux usagers mais également à l'administration, la Préfecture s'attache à les maîtriser et adapte quotidiennement son organisation, dans un contexte de montée en puissance de la dématérialisation des demandes. »

Bouge ta pref' : une campagne pour interpeller la préfecture du Rhône

Alors, Nour a accepté de témoigner pour une campagne intitulée « Bouge ta pref' 69 », qui vise à interpeller la préfecture du Rhône sur les longs délais de traitement et leurs conséquences. Cette campagne a été lancée par des avocats du barreau de Lyon, dont Yannis Lantheaume et Sophie Pochard, et plusieurs associations : la Cimade, la Ligue des droits de l'homme (LDH), RESF, le Secours catholique et le Collectif des sans-papiers 69. Un rassemblement est organisé ce mardi 2 mai à midi, rue Dunois (Lyon 3e), derrière la préfecture du Rhône.

Yannis Lantheaume explique les raisons de cette mobilisation :

« On a atteint un point de non-retour qui est le non-respect des décisions de justice par la préfecture du Rhône. Nos armes, en tant qu'avocats, c'est le droit. Si, même quand on gagne au tribunal, le préfet ne respecte plus les jugements, c'est très inquiétant. »

Un non-respect des décisions de justice que l'on retrouve pour Malika G. et Nour, mais qui sont loin d'être des cas isolés. Les recours de personnes étrangères contre la préfecture du Rhône s'accumulent au tribunal administratif. L'avocat demande notamment au tribunal d'être plus sévère envers la préfecture du Rhône, en appliquant des astreintes financières plus rapidement en cas de non-respect des décisions.